

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

Membres présents : BOUR Jean-Marie - adjoint, - BENNARRA Alain - BERG Pierre Gabriel - KOLOPP Frédéric - MISCHLER Sébastien - SINTEFF Jacky – NEUROHR Loïc – WALTER Denis

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 18 décembre 2025, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

CREATION D'UN OSSUAIRE AU CIMETIERE

N° 57506-2025-07/01

Vu la délibération n° n°57506-2025-05/03 du 24 octobre 2025 autorisant le maire à la création d'un ossuaire,

Le maire informe le conseil municipal, qu'il a fait le choix de l'emplacement de l'ossuaire à la concession L12.

Cependant, cette concession enregistrée en mairie, au nom de Catherine BIEHLER (1879/1925) n'est pas déclassée à ce jour, et donc, elle n'est pas considérée comme étant "libre". Une procédure de reprise de concession est nécessaire et un arrêté municipal sera affiché pendant 2 ans devant la concession. Si aucun ayant droit ne se manifeste, pour reprendre la concession, la commune pourra en faire un ossuaire.

Dans l'attente le maire a fait le choix dans un premier temps, de définir comme étant un "ossuaire temporaire", en l'occurrence la concession située en G1, à l'entrée de la porte du cimetière.

Cette concession sera affectée à l'usage d'ossuaire du cimetière, elle servira, pour y déposer les reliquaires contenant les restes des corps exhumés des sépultures reprises par la commune.

Cette tombe appelée "Ossuaire" sera aménagée dans le cimetière afin de recevoir les reliquaires des corps inhumés dans les concessions dont la durée de location est expirée, qui n'ont pas été renouvelées ou qui ont été reprises après constat d'abandon.

Les restes funéraires ne seront déposés qu'après avoir été préalablement réunis dans un reliquaire, celui-ci peut contenir les restes de plusieurs corps retrouvés dans une même concession. On peut également déposer des urnes dans un ossuaire.

Les dépôts d'un reliquaire ou une urne s'effectueront en la présence du maire, ou un adjoint, et ce dans le respect et la dignité qu'impose la manipulation des corps exhumés.

Le secrétariat de la mairie et les services municipaux en charge du cimetière tiendront un registre mentionnant la provenance du reliquaire ou d'une urne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire à la création d'un ossuaire temporaire au cimetière dans la concession G1.

Texte adopté à l'unanimité.

CHEQUE SINISTRE ASSURANCE CIADE

N° 57506-2025-07/02

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que dans le cadre des dégradations subies par la commune (tuiles et statuette cassées), qui ont été commis le 22 juin 2024, par des enfants de l'école lors de la fête annuelle scolaire, la commune a entrepris un dossier d'indemnisation des dégâts subies, pour un total de 2 209,20 €.

Les démarches ont été effectuées auprès de l'école primaire de Berthelming, organisatrice de la manifestation, qui a pour assurance la MAE et une expertise s'en est suivie.

A ce jour, les réparations de la toiture de la salle communale ont été effectuées et une nouvelle statuette a été créé et mise en place.

Le 8 décembre 2025, la commune dans le cadre du dossier d'indemnisation citée, a réceptionné un chèque d'un montant de 1 080,00 € en guise d'acompte sur la somme à percevoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise le maire à encaisser le chèque d'un montant de 1 080 €.

Texte adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CCSMS
DANS LE CADRE DES AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE

N° 57506-2025-07/03

Le maire informe le conseil municipal, que le bâtiment de la mairie comporte une double porte d'entrée en matière bois, datant de la construction du bâtiment (les années 1900) devenue vétuste, qui présente un manque d'étanchéité manifeste, qui de surcroît est dépourvue de toute isolation thermique de performance énergétique et acoustique avec de surcroît la serrure dont le mécanisme est hors d'usage et ne fonctionne plus.

Dans un souci de nécessité d'amélioration de cadre de vie de l'accueil du public à la mairie, il y a lieu de procéder au changement de la porte d'entrée par une nouvelle porte à l'identique de la porte d'entrée de la salle communale, permettant ainsi une isolation thermique de forte performance énergétique et phonique, pour un montant HT de 4 583,33 €

Le maire demande donc au conseil municipal, l'autorisation de procéder à cette demande de subvention dans le cadre des aides à la rénovation énergétique auprès de la CCSMS de Sarrebourg Moselle Sud.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite l'obtention d'une subvention dans le cadre de la rénovation énergétique
- s'engage à couvrir dès 2026, la partie à la charge de la commune avec inscription au budget.
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches, pour la réalisation de ce projet.

Texte adopté à l'unanimité.

DIVERS

N° 57506-2025-07/04

- Le dossier de l'Aménagement et Sécurisation de la rue Principale : Nous sommes actuellement dans la phase des travaux d'assainissement, qui se situe dans le secteur nord de la rue Principale. Au regard des canalisations vétustes existantes, des travaux complémentaires ont été déclenchés. Suivi du chantier par le maire et l'adjoint. Tout problème voir toute remontée d'information provenant des habitants sera pris en considération. A suivre.

- L'assainissement collectif : Après passage du maire + service technique CCSMS auprès des propriétaires et habitations, pour vérifications d'un point de la situation des travaux de déconnexions des fosses septiques et connexions à l'assainissement collectif, il s'avère que plusieurs propriétaires n'ont pas fait les travaux escomptés. Un courrier de rappel leur sera envoyé afin qu'ils se mettent aux normes. A défaut, ils risquent une augmentation de la taxe d'assainissement de 400 %. A noter qu'à la demande du maire, les maisons en bord de Sarre, (rue du Coin et rue du Moulin), qui subissent les inondations, feront l'objet d'une nouvelle réflexion. Une réunion sera organisée en 2026 avec l'ensemble des propriétaires. Dossier à suivre

- L'état de catastrophe naturelle : le maire a procédé à la relance à l'assurance concernant le mur le mur de soutènement, l'assurance et l'expert se sont engagés à déclencher l'indemnisation.

- Les employés communaux + les travaux : l'employé Romain a été chargé par le maire, de procéder à l'élagage des arbres de décoration. Pour Fabienne, elle a été chargée de démarrer le chantier interne de la rénovation du bureau du maire + le couloir. La rénovation de l'électricité sera assurée par l'adjoint JM Bour.

- Les cartes de la déchetterie : La distribution a été entamée auprès des habitants. A noter l'obligation de présentation de la CNI + d'une facture du pôle déchets. Une dernière relance aux habitants sera adressée pour les cartes non récupérées. A l'issue, les cartes restantes seront adressées au PETR.

- La tournée du boulanger : Pour la réflexion en cours, le conseiller Sébastien a effectué un listing des personnes intéressés par le pain quotidien. Il ressort qu'un potentiel de 20 personnes seraient intéressés par le pain quotidien. Par conséquent, il y a lieu d'une réflexion, pour trouver une solution de remplacement du boulanger ambulancier.

-Le bulletin annuel 2026 : Démarrage de l'écriture du nouveau bulletin annuel 2026. Pour rappel, tout conseiller municipal a la possibilité de participer à l'écriture d'un sujet sur une page.

A l'issue de la réunion, le maire remercie les conseillers municipaux, pour leur engagement, leur disponibilité et leur implication collectif et individuel tout au long de l'année, et leur souhaite de passer en famille, de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année 2025.

Fin de séance à 23 h 00.

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 18 décembre 2025

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 18 décembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME
Niederstinzeln, le 27 décembre 2025
Le Maire
Patrick SINTEFF